

M. Cardiff: Ne fallait-il pas un permis spécial pour importer du fromage, vu que cette denrée bénéficiait du soutien des prix?

Le très hon. M. Howe: Durant la guerre, il fallait un permis en vue d'importer du fromage pour les raisons qu'a énoncées mon honorable ami; mais, en ce moment, le fromage ne bénéficie pas du soutien des prix, autant que je sache.

M. Macdonnell: Puis-je poser au ministre de l'Agriculture une question dont je ne l'ai pas prévenu? Puisqu'il nous a assuré tout à l'heure qu'il était d'accord avec le ministre du Commerce, puis-je demander au ministre de l'Agriculture si nous avons maintenant abandonné le principe de la responsabilité ministérielle et si, lorsqu'un ministre fait une déclaration, il nous faut maintenant demander si les autres membres du cabinet sont d'accord sur ce point?

Le très hon. M. Gardiner: J'ai simplement signalé que le député qui a posé la question ne l'a pas adressée au ministre compétent. Je ne savais pas exactement quelle était sa pensée; j'ai donc cru nécessaire de dire ce que j'ai dit.

HÔPITAL DES ANCIENS COMBATTANTS MONTREAL

QUESTION RELATIVE À L'EMPLOI ACTUEL DE
L'EX-DIRECTRICE DES INFIRMIÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. J.-Wilfrid Dufresne (Québec-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Affaires des anciens combattants, au sujet de laquelle je lui ai donné avis.

M^{lle} Henderson, ci-devant directrice des infirmières à l'hôpital des anciens combattants, chemin de la Reine-Marie, à Montréal, a-t-elle été réengagée par le ministère? Si oui, à quel endroit; à quel titre et quel est son traitement?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le président, M^{lle} Henderson, à qui l'honorable député fait allusion, n'a jamais cessé d'être à l'emploi du ministère des Affaires des anciens combattants. Elle remplit actuellement le poste de directrice des infirmières au centre de santé et de rééducation professionnelle Rideau pour lequel elle reçoit le traitement déjà fixé par la Commission du service civil.

M. Dufresne: C'est décidément payer trop cher la discrimination raciale.

SERVICE PUBLIC

DÉMISSION DE M. L. B. THOMSON DU POSTE DE
DIRECTEUR DU SERVICE DE RÉTABLISSEMENT
AGRICOLE DES PRAIRIES

A l'appel de l'ordre du jour.

(Traduction)

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): J'aimerais poser une question au premier ministre, étant donné que M. L. B. Thomson a essayé de résigner ses fonctions de directeur du Service de rétablissement agricole des Prairies. A-t-on modifié les dispositions qui, jusqu'ici, interdisent aux fonctionnaires d'offrir à titre provisoire, une démission qui ne devra prendre effet que dans le cas où un événement politique incertain tournerait en faveur du requérant?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Vu les nombreuses réserves que renferme la question posée par le député, j'aimerais la lire au hansom avant de formuler une réponse.

L'hon. M. Rowe: Je ne l'en blâme pas.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 7 janvier, sur la motion de M. Yves Leduc (Verdun) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'hon. W. Earl Rowe (chef suppléant de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition (M. Drew) ne pouvant être présent, ce que nous regrettons bien profondément, j'ai aujourd'hui mission de parler au nom de la loyale opposition de Sa Majesté. Je crois exprimer l'opinion de notre groupement en félicitant les députés de Verdun (M. Leduc) et de Trinity (M. Carrick) de leur premier discours à la Chambre. Les deux discours étaient excellents et les deux députés se sont ainsi honorés tout comme ils ont honoré leurs commettants. Dans ces discours circonspects et prudents, les auteurs s'efforçaient plutôt de louer le Gouvernement qu'ils appuient. Nous souhaitons certes à ces députés de longues années de santé et de bonheur et une carrière utile à la Chambre des Communes du Canada.

En vertu d'une coutume consacrée par le temps, le discours du trône a été préparé par les conseillers de la Couronne. Le discours de cette année a certainement été préparé avec grand soin. Il est remarquable à bien des égards, mais plus encore pour ce qu'on n'y trouve pas que pour ce qu'il contient. De fait, il est aussi bénin que des vœux de